

Francis LUYCE
Président

Mesdames, Messieurs,

Les Présidents

Réf : FL/JJB/VH/DN/VB

Pantin, le jeudi 4 février 2016,

Objet : Plans « Citoyens du sport » et « J'apprends à nager » 2016

Mesdames, Messieurs, les Présidents,

Dans le cadre du plan « Citoyens du sport », le plan « J'apprends à nager » a été créé afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés. Ainsi, le plan « J'apprends à nager » succède de facto à l'opération « Savoir-Nager ».

Dans ce contexte, Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et Monsieur Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat aux Sports souhaitent que le plan « J'apprends à nager », lancé en juin 2015, se poursuive sur l'ensemble du territoire pour 2016. Ils souhaitent que nous puissions augmenter significativement le nombre d'enfants bénéficiaires de ce programme citoyen et de le généraliser à tous les enfants vivant au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Le plan « J'apprends à nager » étant une priorité ministérielle, formellement identifiée dans les orientations CNDS 2016, l'Etat a dégagé des moyens conséquents pour soutenir ces actions d'apprentissage de la natation. Ainsi, je vous invite à faire valoir, dès que possible, votre engagement dans ce dispositif lors de la campagne CNDS 2016.

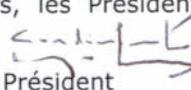
D'autre part, je vous informe que la fédération a largement abondé le budget de ce dispositif, en complément de la subvention ministérielle dédiée, afin de pouvoir vous proposer une dotation matérielle ainsi qu'un accompagnement financier pour vous permettre de développer cette opération dans les meilleures conditions. De même, la fédération a développé une licence spécifique « J'apprends à nager », au tarif préférentiel de 15€ par licencié, qu'il vous faudra contracter notamment pour garantir la couverture d'assurance de vos pratiquants qui prendront part à ce dispositif.

Ainsi, nous devons, ensemble, démontrer notre capacité opérationnelle à conduire un programme d'intérêt général. Sachons, à nouveau, relever ce défi sachant que le Ministère en charge des Sports, tout comme la fédération, compte vivement sur votre mobilisation.

Le cas échéant, nous vous invitons à vous rapprocher de votre comité régional pour les informer de vos intentions dans ce domaine.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter Monsieur V. HAMELIN (01.41.83.87.66 / vincent.hamelin@ffnatation.fr) du département développement des pratiques de la fédération.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Présidents, l'expression de mes sentiments sincères et respectueux.


Le Président

Francis LUYCE

14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 - Fax. 01 41 83 87 69
E-mail : ffn@ffnatation.fr

Plan « Citoyens du sport » et Plan « J'apprends à nager »





Plan « Citoyens du sport »



- **Contexte :**

A l'issue du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et Citoyenneté » du gouvernement :

- **Sport = outils majeur d'intégration**
- **Sport = outils éducatif et de mixité social**
- **Sport = porteur de valeurs**



Plan « Citoyens du sport »

• Concept :

Former aux métiers du sport dans les territoires prioritaires (SESAME)



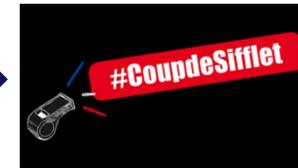
Aider les clubs à se professionnaliser



Créer des plans « Citoyens du sport » fédéraux



Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport



Mieux lutter contre toutes les formes de discrimination

Accompagner les fédérations qui proposent une offre sportive dans les territoires prioritaires



Déployer le plan « J'apprends à nager » particulièrement dans les territoires prioritaires

Plan « Citoyens du sport » FFN

La FFN s'est engagée dans le plan « Citoyens du sport » dans 2 domaines :

- **Le sport pour tous** : diversifier l'offre des pratiques pour les rendre accessibles au plus grand nombre
- **Plus qu'un sport** : favoriser la transmission des valeurs citoyennes



➔ Le dispositif « J'apprends à Nager » est une priorité nationale et est proposé aux enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et/ou en Zones de Revitalisation Rurale



Plan « J'apprends à nager »

- Historique et contexte :

=> 2008 à 2015 :



=> 2015 :



JE SUIS CHARLIE



=> 2016 :



JE SUIS CHARLIE



- **Concept du plan 2016 :**



- **Objectifs** : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : CNDS (*part territoriale*). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage et de l'assurance, des transports.
- **Coût de participation** : gratuité pour les familles.

- **Formule d'apprentissage 2016 :**



- **Stage d'apprentissage :** au moins 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- **Périodes :** vacances scolaires, temps d'activités périscolaires et week-ends.
- **Groupe :** 15 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement :** personnel qualifié (*qualifications prévues par le Code du sport*).
- **Evaluation :** passage du test Sauv'nage de l'ENF.
- **Coût de participation :** gratuité





Plan « J'apprends à nager »



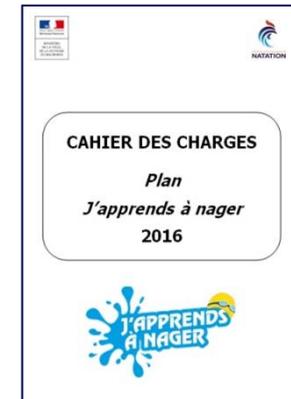
- **Campagne fédérale 2016 :**

- **Cahier des charges plan « J'apprends à nager » :**

- Inscription des structures fédérales auprès de la FFN

- **Accompagnement fédéral :**

- *Aide au montage des projets et des dossiers*
- *Licence spécifique* : accès à la licence « J'apprends à nager » 2016 (15€/licencié)
- *Dotation* : affiches, leaflet, bonnets, tee-shirts, attestations de participation, attestation de réussite Sauv'nage, brochure prévention des noyades
- *Accompagnement financier fédéral* : (en plus du CNDS et CT)



- **3 projets types** (*population QPV et/ou ZRR*) :



- **Projet 1** : la structure organisatrice **développe dans sa piscine ou qu'elle fréquente** des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 2** : la structure organisatrice **se déplace dans une autre piscine qu'habituellement fréquentée** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 3** : la structure organisatrice **se dote ou loue un bassin mobile** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation. Elle en assure la gestion.

Campagne CNDS 2016

- **Priorités :**
 - **Emploi** : professionnalisation, emplois QPV + dispositif SESAME, service civique
 - **Réduite les inégalités d'accès à la pratique sportive** : pratiques féminines, personnes en situation de handicap, offres sportives dans les territoires prioritaires dont le plan « J'apprends à nager »
 - **Politique de santé publique** : sport santé
 - **Formation** : juges, arbitres, encadrement, bénévoles
 - **Evènements** : actions locales en marge des grands évènements sportifs
 - **Plan citoyens du sport** : professionnalisation, plan « J'apprends à nager » et pratiques féminines



www.ffnatation.fr - T. 01 41 83 87 70 - F. 01 41 83 87 69 - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex

FICHE SYNTHÉTIQUE DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN J'APPRENDS À NAGER

Ce document informatif a pour but de vous faciliter la compréhension des modalités de mise en œuvre de du plan *J'apprends à nager*.

CONCEPT DU PLAN J'APPRENDS À NAGER :

- **Objectifs** : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : CNDP (*part territoriale*). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage et de l'assurance, des transports.
- **Coût de participation** : gratuité pour les familles.

FORMULE D'APPRENTISSAGE :

- **Stage d'apprentissage** : au moins 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- **Périodes** : vacances scolaires, temps d'activités périscolaires et week-ends.
- **Groupe** : 15 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement** : personnel qualifié (*qualifications prévues par le Code du sport*).
- **Evaluation** : passage du test Sauv'nage de l'ENF.
- **Coût de participation** : gratuité

SYNTHESE DES MODALITES D'INSCRIPTION AU PLAN J'APPRENDS A NAGER :

- 1) Prise en compte des conditions du cahier des charges du plan « J'apprends à nager » 2016
- 2) Consultation des partenaires locaux,
- 3) Dépôt d'une demande de subvention au titre de la part territoriale du CNDS (à l'aide de la fiche d'accompagnement CNDS dédiée),

Après accord avec les partenaires locaux :

- 4) Retourner, dès que possible, par mail, le listing d'inscription (*fichier Excel*), dument rempli, à la FFN (*vincent.hamelin@ffnatation.fr*) et mettre votre comité régional en copie,
- 5) Retourner, dès que possible, par voie postale ou par mail, le formulaire d'agrément « J'apprends à nager », dument rempli.

Après ces démarches et après validation par la FFN de vos conditions de mise en œuvre, vous êtes inscrits dans le réseau des sites « J'apprends à nager » 2016 et la FFN vous renvoie, dument rempli, le formulaire d'agrément « J'apprends à nager » qui formalise l'accord de partenariat entre votre structure et la FFN, selon les conditions du cahier des charges 2016.